



2025 - 2026



sommaire



-) Accueil
 -) Présentation CODIR
 -) Informations générales
 - Compétitions 2025-2026
 -) Statuts et Règlements
 -) Formations
 -) Dates à retenir

ACCUEIL



02



PRESENTATION BUREAU & CODIR









YANNICK GLOAGUEN SECRÉTAIRE ADJOINT



PRÉSIDENT



DOMINIQUE LEDOS PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ



RAYMOND POULAIN TRÉSORIER ADJOINT



NATHALIE DROUIN **VICE PRÉSIDENT**



FABIEN POIRRIER TRÉSORIER GÉNÉRAL



XAVIER AUBERT MEMBRE



PIERRE BÉRICH MEMBRE



GAELLE BOUTRUCHE *MEMBRE*



DELPHINE CHEVRIER MEMBRE





SANDRINE DOBER *MEMBRE*



RÉGIS FOREST MEMBRE



FABRICE FOUBERT

MEMBRE



LAURENT GARNIER

MEMBRE



JACKY MASSON Membre



DOMINIQUE MONGAULT MEMBRE



VINCENT NOYER

MEMBRE



EVELINE POLLET MEMBRE



PAUL VANNIER MEMBRE



ANDRÉ GOUSSÉ Président CDA





CTD







LE DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Le district se tient à votre disposition pour vous aider dans vos missions de bénévoles.

N'hésitez pas à nous contacter!

LA CORRESPONDANCE





Utiliser la messagerie club (n°affiliation@lfpl.fr) pour correspondre avec le district.

Seules les demandes qui seront transmises par l'adresse mail officielle du club seront étudiées

MISE A JOUR COORDONNEES BUREAU





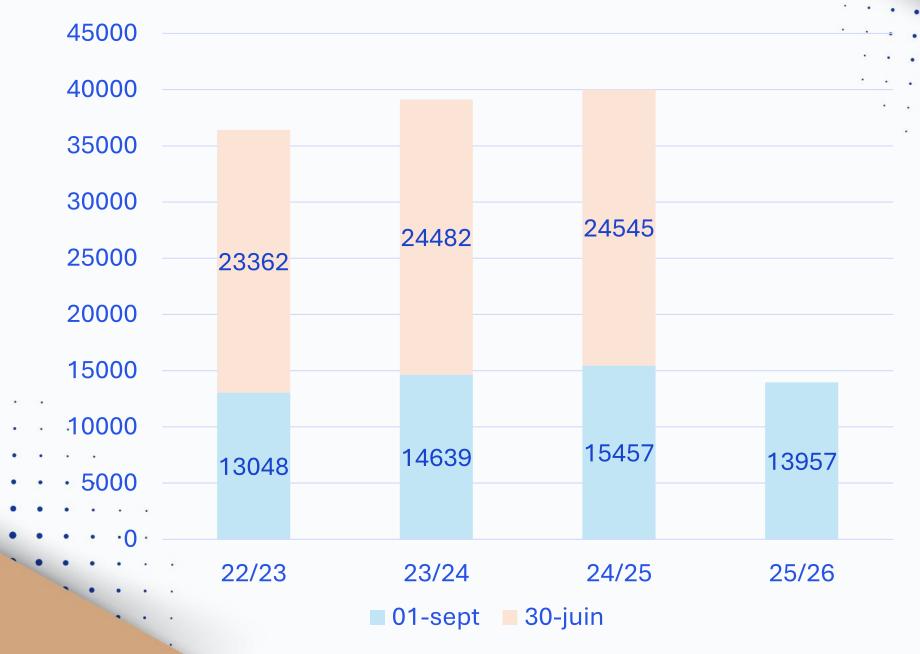
Mettre les coordonnées téléphoniques au moins du président et secrétaire en mode "diffusable"

Permet aux autres clubs de voir les coordonnées pour se contacter en cas d'urgence

LICENCES







Dossiers de surclassement

les dossiers de classement M et F doivent **IMPERATIVEMENT** être traités par un médecin du sport. La ligue rejette tous les dossiers gérés par des médecins généralistes cette saison (alors qu'elle tolérait encore l'an dernier) -Directive de la FFF

PROCEDURE URGENCE

INTEMPERIES FORFAITS

urgences@sarthe.fff.fr

Le district est fermé le Samedi matin (sauf astreinte Intempéries déclenchée : info clubs)

Merci de bien vouloir respecter la procédure d'urgence mise en place par le district (envoi aux clubs par mail + site)





Matchs Etats des transmissions F.M.I. par catégories de jeu perdus par Amendes pénalité Saison 2023 Saison Echecs Matchs Ratio Diff F.M.I. joués 2024 2025 2024 98,02 % 14 **SENIORS** 96,85 % 2 Réussite FMI 1,2 57 2665 2,1 % dont 98,02 % **VETERANS** 96,51 % 0 1,5 465 Réussite FMI 11 2,4 % dont 3 2 **FEMININES** 94,39 % 96,35 2,0 3 Réussite FMI 28 662 4,2 % dont **JEUNES U14G à U18G** 92,69 22 7 91,12 % 1,6 99 1409 7,0 % Réussite FMI dont 91,95 % FOOT à 7 92,00 % 18 -0.1 42 547 7,7 % Réussite FMI dont 91,18 % 92,47 % 10 10 **FUTSAL** -1,3 18 204 8,8 % Réussite FMI dont 89,70 25 **JEUNES U12G - U13G** 94,62 % -4,9 9 100 896 11,2 % 7 Réussite FMI dont 6848 MATCHS 355 **ECHECS** 94,8 % 37 Moyenne des transmissions réussies toutes catégories confondues Total Total 6493 5,2 % Moyenne des disfonctionnements sur toutes les compétitions confondues 1,4 % soit 0,5 % soit 355

RAPPELS:

Vider le cache des tablettes Réinitialisation des mots de passe de chaque utilisateur La version FMI version WebApp 5 est active FMI



1 MATCH = 1 FMI OBLIGATOIRE





Il faut désormais utiliser la FMI - VERSION 5 WEB APP

Les clubs vont recevoir un mail courant de la semaine prochaine,

Et toutes les informations sont à retrouver sur notre

site: Onglet EPREUVES puis FMI





46 Candidatures retenues Quelques dossiers en attente 50 candidats sur la saison 25/26

Inscriptions closes



FAFA



Terrain Grand jeu Synthétique (exclusivement) 25 000€

Terrain FOOT5 & FUTSAL Extérieur (30 000€ par terrain)

Eclairage 10 000€ (LED obligatoire)

Vestiaires 15 000€

Les dossiers de subventions 2025/2026 sont d'ores et déjà disponibles

Pour le transport se rapprocher de la ligue



LABEL JEUNES & ECOLE FEMININE DE FOOTBALL





- > Webinaire LFPL: Lundi 15 septembre à 18h00
- > Procédure sur le guide des clubs LFPL
- > Candidature Labels date butoir 30/10/2025







LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE FÉMININES



LABELS FÉDÉRAUX CRÉDIT AGRICOLE



				•
	LABEL JEUNES - pr	omo 2025/2028		
ELITE	LE MANS VILLARET AS	525613@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	1
EXCELLENCE	CHANGE CS	511708@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	1
ESPOIR	ARNAGE-PONTLIEUE US	553698@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	1
ESPOIR	CHÂTEAU DU LOIR CO	501898@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	2
ESPOIR	LA SUZE-ROEZE FC	502323@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	3
ESPOIR	S.A. MAMERTINS	501980@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	4
ESPOIR	BOCAGE MANCEAU GJ	564171@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	5
ESPOIR	COULAINES JS	502544@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	6
ESPOIR	LA CHAPELLE ST REMY	502154@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	7
ESPOIR	LE MANS CHEMINOTS	508478@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	8
ESPOIR	GJF MAINE CŒUR DE SARTHE	564389@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	9
ESPOIR	MONTFORT LE GESNOIS ES	509244@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	10
ESPOIR	MONCE EN BELIN ES	515078@lfpl.fr	reçu en 2025 > 2028	11







	DISTRICT
1	21
1	
	SARTHE
	FFF
1	

LABEL FEMININ - promo 2025/2028											
ARGENT	FYE AS	527501@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	1							
ARGENT	CHANGE CS	511708@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	2							
ARGENT	LE MANS VILLARET AS	525613@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	3							
BRONZE	U.S. ARNAGE PONTLIEUE	553698@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	1							
BRONZE	BEAUMONT S.A.	501978@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	2							
BRONZE	BONNETABLE PAT.	502545@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	3							
BRONZE	BRETTE LES PINS AS	582168@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	4							
BRONZE	CLERMONT CREANS AS	531054@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	5							
BRONZE	TELOCHE FC	545453@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	6							
BRONZE	ST MARS LA BRIERE US	502410@lfpl.fr	2025 pour 3 saisons (juin 2028)	7							

#le Jew! Le Javant! Le rjew!

RENOUVELLEMENT EFF CETTE SAISON

EFF BRONZE	BRULON - APB	502267@lfpl.fr	2023 pour 3 saisons (juin 2026)
EFF BRONZE	AIGNE AC	532961@lfpl.fr	2023 pour 3 saisons (juin 2026)
EFF BRONZE	SAVIGNE L'EVEQUE US	515681@lfpl.fr	2023 pour 3 saisons (juin 2026)
EFF BRONZE	ALPES MANCELLES US	581673@lfpl.fr	2023 pour 3 saisons (juin 2026)
EFF BRONZE	LA SUZE-ROEZE FC	502323@lfpl.fr	2023 pour 3 saisons (juin 2026)



RENOUVELLEMENT LJ CETTE SAISON



100000	5		
ELITE	SABLE FC	501926@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
			* 1
EXCELLENCE	LE MANS GAZELEC	502419@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
EXCELLENCE	BRULON - APB	502267@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	GUECELARD US	524317@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	LA FLECHE RC	501961@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	LA FERTE BERNARD	500351@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	PARIGNE L'EVEQUE JS	509146@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	MULSANNE-TELOCHE AS	522008@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026
ESPOIR	CHAMPAGNE ES	590674@lfpl.fr	reçu en 2023 > 2026

DAP



• TRANSITION LABEL > PROJET CLUB (2025/2026 & 26/27)

- > LES 16 CLUBS DU SECTEUR OUEST SERONT PILOTE POUR FFF & LFPL.
- > CHAQUE CLUB SERA INVITÉ À RÉFLÉCHIR SUR SON PROJET ASSOCIATIF & SPORTIF.
- > UN SUPPORT FFF POUR GUIDER À SA RÉDACTION.

CELA RESTE UNE RECONNAISSANCE FÉDÉRALE, UN GAGE DE QUALITÉ POUR LES FAMILLES DES PRATIQUANTS

ET L'ENVIRONNEMENT DU CLUB AU SENS LARGE....

DAP



• TRANSITION LABEL > PROJET CLUB (2025/2026 OU 26/27)

> LE LABEL JEUNES SERA ENCORE LE DISPOSITIF DE STRUCTURATION DES CLUBS POUR 2 SAISONS

> UNE FORMATION CFI « PROJET CLUB » SERA DÉPLOYÉE À COMPTER DE DEC. 2025 POUR LES INSTANCES PUIS LES CLUBS...

- > Réunion au district avec les clubs du secteur OUEST > lundi 06 octobre
 - 2025 à 19h au district
- > Formation des référents projet club des associations du secteur > samedi
 - 13 décembre 2025 & samedi 17 janvier 2026

CLUB DES DIRIGEANTES

DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025 MARCHE SOLIDAIRE TOUS EN MARCHE CONTRE LE CANCER

OPERATION 1 BUT = 1€ REVERSÉ

: : SUR LES RENCONTRES SENIORS

: : DU: 21 SEPTEMBRE 2025











Règles d'accessions et de rétrogradations 2025/2026 pour 2026/2027														
montées en R3		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
maintien 3 ^e à 5ème de D1		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
maintien 6e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
maintien 7 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	- 1	0
maintien 8 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0
maintien 9 ^e de D1	D1	2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0
maintien 10 ^e de D1	٠.	2	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0
accession 1 ^{er} de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
accession 2 ^e de D2		4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
descente 12 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
descente 11 ^e de D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descente 10 ^e de D1		0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2
Descente 9 ^e de D1		0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2
Descente 8 ^e de D1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2
descente 7e de D1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 1	2
maintien 2 ^e de D2		0	1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 3e à 5 ^e de D2		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
maintien 6e de D2	D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 7 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 8 ^e D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
maintien 9 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	2
maintien 10 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	3	2	1	0	0	0
accession 1 ^{er} de D3		6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
accession 2 ^e de D3		6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

SARTHE

descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
descente 13ème de D2		1	1	1	- 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
descente 12e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
descente 11 ^e de D2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
descente 10 ^e de D2		0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	4	4	4
descente 9 ^e de D2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
maintien 2 ^e de D3	D3	0	1	2	3	4	-5	-6	6	6	6	6	6	6
maintien 3e à 8 ^e de D3	DS	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
maintien 9 ^e de D3		6	-6	6	6	6	6	-6	6	6	6	6	6	6
maintien 10 ^e de D3		5	-5	5	5	5	5	-5	5	5	4	3	2	1
montée 1 ^{ers} de D4		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
montées 2 ^e de D4		8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
TOTAL		72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72
descentes de R3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Descente 12 ^e de D3		-6	- 6	6	-6	6	6	-6	6	6	6	6	-6	6
descente 11 ^e de D3		-6	-6	6	-6	6	6	-6	6	6	6	6	6	6
descente 10 ^e de D3	D4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	4	5
maintien 2 ^e D4	D4	0	1	2	3	4	5	-6	7	8	8	8	8	8
autres maintiens en D4		73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73	73
TOTAL		86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
TOTAL DISTRICT		230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242
Saison 2024-2025		234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234	234
Bilan		-4	-3	-2	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8



Seniors

Coupes & Challenges



87 équipes (N-1 : 87)



101 équipes (N-1 : 107)



114 équipes (N-1 : 112)



COUPE DISTRICT
GILLES SEPCHAT
Team Club

(N-1:116)



100 équipes (N-1 : 99)

Début des compétitions



Coupe de France

Championnat D1-D2-D3-D4

Coupe de la Sarthe & Challenge du District

Coupe du District

- Dimanche 24 Août 2025
- Dimanche 07 septembre 2025
- Dimanche 14 septembre 2025
- Dimanche 28 septembre 2025

Coupe de France Féminine

Coupe Pays de la Loire Féminine Championnat Foot A8 & U18F A11

Championnat Foot à 11 Féminine

Coupe du District

- manche 31 août
- Dimanche 14 septembre 2025

• Dimanche 7 septembre 2025

• A déterminer

Début des compétitions



Vétérans

Championnat

Coupe Baudron

Coupe Pereira

Coupe Graffin

- Dimanche 7 septembre 2025
- Dimanche 14 septembre 2025
- Dimanche 1^{er} octobre 2023
- Dimanche 14 janvier 2024

Foot à 7

Championnat

1^{er} tour de Coupe

Finales
Coupe et
Challenge

- septembre 2025
- A déterminer

A déterminer

Nutsa

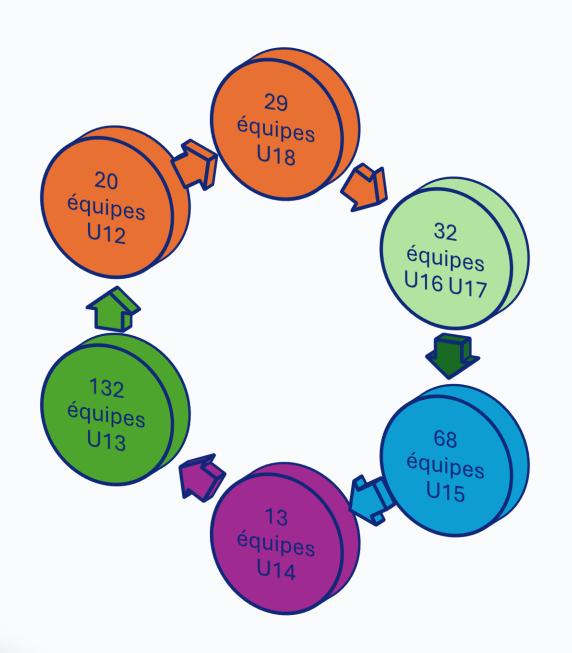
Championnat

1^{er} tour de Coupe

Finales
Coupe et
Challenge

- septembre 2024
- A déterminer

• 1er mai 2025





JEUNES MASCULINS



► Rappel demande de modification ou report match — la demande doit être transmise au District au plus tard le jeudi avec l'accord du club advers

Nombre de Mutés est de 4 dont 1 hors période suivant l'article 160 des RG &1 Alinéa c

JEUNES MASCULINS

SARTHE FFF

- Arbitrage des Jeunes par les Jeunes
- Pour toutes les categories Jeunes
- A partir de 13 joueurs (Foot à 11) inscrits sur la FMI
- Possibilité d'inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la FMI avec participation de tous => <u>OBLIGATION</u> de pratiquer l'arbitrage des jeunes par les jeunes



ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES



Boîte à outils



LE DISPOSITIF

POUR QUI?

- > Toutes les compétitions jeunes (U13 à U19) départementales et régionales, féminines et
- > Exception : Lorsque 3 arbitres officiels sont désignés (U16, U18 et U19 R1)

FONCTIONNEMENT

- > 2 joueurs minimum (F/H) par équipe, par rencontre
- > Inscription sur la FMI comme arbitre assistant du dirigeant responsable AJPJ
- > L'arbitre assistant visiteur placé côté bancs de touche durant toute la rencontre
- > Les 2 dirigeants (F/H) accompagnateurs se positionneront au niveau de la ligne médiane de chaque côté du terrain (ils ne suivent pas physiquement le jeune qui arbitre à la touche)
 - > Chasuble identifiable (couleur différente des équipes)

LES RÈGLES CLÉS



- > Remplacement possible à la moitié de chaque période et obligatoire à la mi-temps
- La rotation doit s'effectuer sur un arrêt de jeu. avec l'accord de l'arbitre central
- Un joueur exclu temporairement ou définitivement ne peut occuper la fonction d'arbitre assistant
- Le joueur, dans sa fonction d'arbitre, reste éligible aux sanctions de l'arbitre central

OBJECTIFS

- Participer positivement au climat des rencontres
- Apprendre et mettre en application les règles du jeu
- Découvrir la fonction d'arbitre et une nouvelle vision du jeu

« Ensemble, Soyons P.R.E.T.S, Soyons FAIR-PLAY » Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité







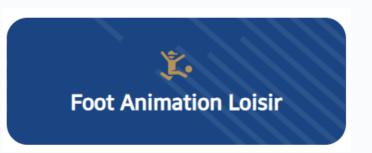






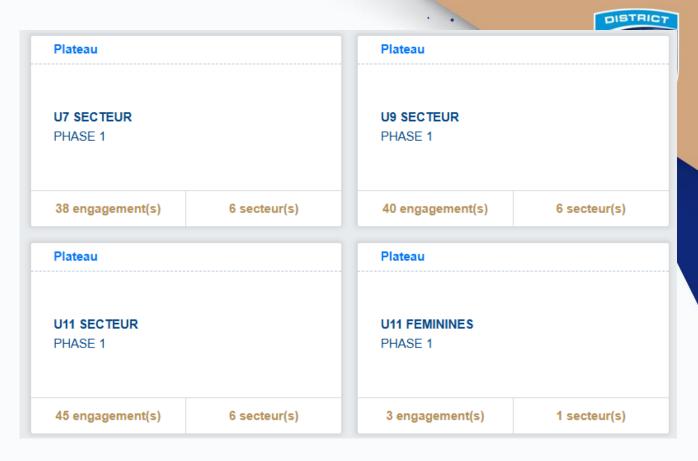
FOOT ANIMATION

- Utilisation du FAL obligatoire pour toutes les catégories :
- U7
- U9
- **U11**









- SUD-OUEST > jeudi 04 sept. à ROEZE (19h)
- NORD > vendredi 05 sept. à BONNETABLE (19h)
- SUD > lundi 08 sept à CHÂTEAU (19h)
- EST > lundi 15 sept. à la FERTE (19h)
- OUEST > mardi 16 sept. à CHAUFOUR (19h)
- CENTRE > jeudi 18 sept. au MANS (19h Pince)

CDA - Effectifs



Catégorie	D1	D2	D3	Futsal	AST	JAD	AAD	FER	L Cand,	LFPL	FFF	Total
Demandes Licences	18	26	50	2	5	42	18	6	7	30	3	207
Licences Validées	16	24	35	2	1	38	17	6	5	28	3	175

Nombre Arbitres en 24/25 = 243 – Au 30/06/25 +5 par rapport à N-1

50 nouveaux Arbitres sur la saison 24-25

9 Retours à l'arbitrage

Tout arbitre ayant moins de 10 ans d'arrêt peut revenir à l'arbitrage sans repasser l'examen. Réalisation de la licence avant fin février. Formation à distance plus une observation sur le premier match

Plan Action ARBITRAGE



Formation Arbitres Club

Samedi 15 novembre 2025 à Pruillé le Chétif de 9h à 12h

Et l'après Midi au District de 14h à 17H

Formation Arbitres Assistant Bénévoles - Projet

Samedi 15 novembre 2025 à ????? de 9h à 12h

42



N°01	N°02	N°03	N°04 • • •
CREPS Sablé / Sarthe	Le Mans	Le Mans	Le Mans
22 & 23 & 29 Août	20 & 21 & 27 septembre	10 & 11 &17 janvier 2026	14 & 15 & 21 février •



Reconduction de la semaine de l'arbitrage cette saison Première semaine d'octobre

Climat des rencontres

- •concernant les clubs qui ont leurs bancs de touche à l'opposé de la tribune et buvette,
- •Mettre l'AA du club recevant côté buvette afin d'éviter tout incident pendant la
- rencontre.

05



STATUTS ET REGLEMENTS

#le Jew ! Le jew!

LOI 12 - GARDIEN & POSSESSION : PRINCIPES



Nouvelle durée maximale:



(Remplace la précédente limite de 6 secondes)

Principes clés

- Objectif: Accélérer la reprise du jeu
- Éviter les pertes de temps volontaires et stratégiques
- Application stricte attendue, sans tolérance sur la mise en œuvre
- Applicable à tous les niveaux de compétition

Définition de la possession par le gardien

In gardien est considéré en possession du ballon avec ses mains dès lors qu'il :

Le tient entre ses mains ou contre une surface

✓ Le maintient sur sa main ouverte

Le fait rebondir sur le sol.

✓ Le lance en l'air

LOI 12 - MODALITÉS DE GESTION DES 8 SECONDES



Quand commence le décompte?

Le décompte des huit secondes débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est clairement du ballon avec ses mains.

3 premières secondes : décompte mental



Secondes 8, 7, 6 comptées mentalement par l'arbitre

5 dernières secondes : décompte visuel











Main levée avec décompte visible des doigts

Chercher à être visible auprès du gardien par votre positionnement. L'importance du décompte visible des 5 dernières secondes est primordiale pour l'acceptation de la décision.

Reprise du Jeu par CPC en cas d'infraction

■ Démonstration : Décompte des 8 secondes

Position des doigts selon l'annonce du chiffre













Loi 9 – Intervention extérieure



Définition et sanctions

- Contact non délibéré avec le ballon
- Sanction technique : Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de l'interférence
- Sans sanction disciplinaire: pas de carton jaune ni rouge

Cas concrets

- Remplaçant hors du terrain qui touche involontairement le ballon
- Officiel d'équipe qui touche accidentellement sur le terrain

• Point clé: La distinction entre action délibérée et accidentelle détermine la sanction disciplinaire et technique.



Vidéo 1: EntraîneurCFI sans avertissement



Vidéo 2: Remplaçant CFI sans avertissement disciplinaires

SANCTION DISCIPLINAIRE

Protocole Fédéral Sur l'Exclusions Temporaires

(ou le « Carton Blanc »)







EXCLUSIONS TEMPORAIRES OU «CARTONS BLANCS»

(Applicable dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales «Libre» à l'exclusion du foot animation et du U13. Les autres pratiques (Futsal, Loisirs, Beach Soccer) ne sont pas concernées.)

Le carton blanc est une exclusion temporaire de 10 minutes de jeu effectif, décidée par l'arbitre pour des comportements irrespectueux ou contestataires.

OBJECTIFS

- Réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires
- Responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes
- Soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action

DURÉE





disciplinaires

SANCTION DISCIPLINAIRE

Protocole Fédéral Sur

Les Contestations d'un Officiel d'Equipe



Exclusions Temporaires du Capitaine

(ou le « Carton Blanc pour un officiel d'équipe »)





LES PROTOCOLES FFF

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE

(Applicable dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales «Libre» à l'exclusion du foot animation et du U13. Les autres pratiques (Futsal, Loisirs, Beach Soccer) ne sont pas concernées.)

Si un officiel d'équipe (entraîneur, dirigeant) conteste publiquement une décision de l'arbitre, celui-ci peut lui adresser un carton blanc.

Cette sanction entraîne l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe pour dix minutes de jeu effectif.



OBJECTIFS

- prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux
- impliquer directement les capitaines et les officiels dans la gestion comportementale de leur équipe.

DURÉE







Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

PAUSES D'APAISEMENT

(OU « TEMPS MORTS ») Août 2025





LES PROTOCOLES FFF

PAUSES D'APAISEMENT OU «TEMPS MORTS»

(Applicable dans l'ensemble des compétitions régionales et départementales. Toutes les pratiques sont concernées.)

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.



OBJECTIFS

- Prévenir toute escalade conflictuelle
- Restaurer un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu
- Rappeler à chacun les règles de comportement et de responsabilité collective





LES PROTOCOLES FFF



A RETENIR!

La FFF s'engage pour protéger les arbitres et garantir un match plus juste et plus respectueux



Pauses d'apaisement : Une suspension temporaire du jeu pour faire baisser la tension



Cartons blancs (joueurs): Exclusion de 10 minutes en cas de contestation ou d'irrespect



Cartons blancs (officiels): Exclusion de 10 minutes du capitaine en cas de contestation ou d'irrespect des entraineurs ou dirigeants













CDSA



Article 41 - Nombre d'arbitres:

Niveau	R3	D1	D2	D3
Nbre d'arbitres	3	2	1	1

La Ligue peut valoriser la fonction d'arbitre de club à hauteur de 0,5 arbitre dans des conditions qu'elle fixe, pour l'ensemble de ses compétitions départementales à l'exception du Championnat Départemental 1, dans la limite de deux arbitres de club comptant pour un arbitre. Cette valorisation n'est possible qu'à la condition que le club concerné dispose a minima d'un arbitre officiel dans son effectif. Ces conditions peuvent être de fixer un nombre de rencontres arbitrées par saison avec une obligation d'une formation initiale adaptée et d'un recyclage toutes les trois saisons.

Dispositions L.F.P.L.: Afin de compter pour 0.5, l'arbitre de club doit :

- avoir suivi une formation initiale,
- > arbitrer au centre sur 12 rencontres durant la saison (sans dérogation possible), la comptabilisation étant faite au regard des feuilles de match,
- > suivre chaque saison un module de formation continue organisé par l'E.T.R.A.

Article 47 alinéa 5 – Sanction Sportive

Cas N°01

Saison N-2	Saison N-1	Saison N	Saison N + 1
Infraction	Conforme	Infraction	
3 ^{ème} Année	0 Mutés	► 6 Mutés – 3 ^{ème} Année	0 Mutés

Cas N°02

Saison N-2	Saison N-1	Saison N	Saison N + 1
Infraction	Conforme	Conforme	Infraction
3 ^{ème} Année	0 Mutés	6 Mutés	6 Mutés – 1ere Année

Nbre de matchs à arbitrer

Situation	Nombre de Matchs pour compter 1	Nombre de Matchs pour compter 0,5
Arbitre Senior	20	
Jeune Arbitre ou Futsal	18	12 Mini
1 o jew	120	

Nvel Arbitre ou Retour à l'arbitrage								
Date Licence	Nombre de Matchs pour compter 1	Nombre de Matchs pour compter 0,5						
30/09	16	9 à 15						
30/11	12	7 à 11						
31/01	7	4 à 6						
28/02	5	2 à 4						

ARTICLE 9



OBLIGATIONS POUR LES CLUBS DE R1 - R2 - R3 ET D1

Critère 1

• De s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines

Critère 2

• d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1

Critère 3

- de former des joueurs dans les conditions figurant au tableau ci-après, la Commission d'Organisation compétente :
- . a. informe les clubs au plus tard le 30 décembre de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
- b. statue sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.



Niveau	Engagements d'équipes de jeunes
R3/D1	Engager en nom propre au moins deux équipes de jeunes de football à 11 (dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U19 ou U18 ou U17) dans les championnats officiels de jeunes masculins (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer jusqu'à son terme, OU Licencier 18 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé
D2	Engager en nom propre au moins une équipe de jeunes de football à 8 ou à 11 OU Licencier 12 joueurs U12 à U19* participant chacun a minima à 8 rencontres de compétitions officielles de football Libre en équipe en nom propre, et/ou en groupement de jeunes et/ou en ententes de jeunes dans le(s)quel(s) le club est engagé

*Les rencontres disputées en seniors sont comptabilisées.



RESERVES (art. ...) RECLAMATIONS (art.)

Réserves

Avant la rencontre

Réclamations

Après la rencontre



FORMATION



Les Educateurs



Les Arbitres



Les Dirigeants





LES FORMATIONS DU PARCOURS BÉNÉVOLE



ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

Pratique féminine

Éthique et intégrité

Handi-foot

Foot Adapté

Arbitrage

Golf-Foot

Foot en marchant

FOOTS

Futnet

Fit-Foot

Accompagnateur d'équipe

Futsal

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors

U14-U19

U10-U13

U6-U9

Préparateur Physique

Beach Soccer

Gardien de But

Futsal

Projet Club

FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football



Coach Jeunes

Coach Seniors



LES CALENDRIERS PREVISIONNELS FORMATIONS



			I .		
			DIPLÔMES FEDERAUX		
	RESPONSABLE D'ECOLE DE FOOTBALL		Sélection en viso le vendredi 21 novembre 2025	PDL	VISIOCONFERENCE
			Positionnement → Jeudi 18 décembre 2025		
			Semaine 1 → Du lundi 9 au jeudi 12 février 2026	44	SAINT SEBASTIEN
			Semaine 2 → Du Lundi 13 au Jeudi 16 avril 2026	72	SABLE SUR SARTHE CFSR
			Certification → le jeudi 4 juin 2026	44	SAINT SEBASTIEN
	COACH JEUNES	,	Sélection en viso le vendredi 21 novembre 2025	PDL	VISIOCONFERENCE
			Positionnement → Jeudi 18 décembre 2025		
			Semaine 1 → Du Mercredi 28 au vendredi 30 janvier 2026	44	SAINT SEBASTIEN
			Semaine 2 → Du Mercredi 18 au vendredi 20 mars 2026	72	SABLE SUR SARTHE CFSR
			Certification → le jeudi 4 juin 2026	44	SAINT SEBASTIEN
	COACH SENIORS		Sélection en viso le vendredi 21 novembre 2025	PDL	VISIOCONFERENCE
•			Positionnement → Jeudi 18 décembre 2025		
•			Semaine 1 → Du Jeudi 29 au vendredi 30 janvier 2026	44	SAINT SEBASTIEN
			Semaine 2 → Du jeudi 26 au vendredi 27 mars 2026	44	SAINT SEBASTIEN
			Certification → le jeudi 4 juin 2026	44	SAINT SEBASTIEN
•					
•	Formation Professionnelle Continue	16h00	J1: le jeudi 10 juin et la J2 vendredi 11 juin 26 (sujet : ATT / GB)	72	PRUILLE LE CHETIF
-					
1	Journée de certification des CFF1 / CFF2 et CFI	8h00	Le vendredi 21 novembre 2025	72	SABLE SUR SARTHE
+					
1	Journée Complémentaire D.F COACH JEUNES	8h00	vendredi 5 juin 2026	72	LE MANS
l			,		
	Journée Complémentaire D.F COACH SENIORS	8h00	vendredi 29 août 2025	PDL	ST SEBASTIEN / LOIRE
	The state of the s				

LES CALENDRIERS PREVISIONNELS FORMATIONS



Certificats Fédéraux d'initiateur de Football

				1			
	E-LEARNING	BLOC 1	E-LEARNING	APLLICATION EN CLUB (MSP)	BLOC 2	E-LEARNING	CERTIFICATION
CFI PROJET CLUB	travail en	Samedi 13/12/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	Samedi 17/01/2026	travail en	Facultatif - 1 session
OTT HOTE OLUB	autonomie	DISTRICT (9h-17h)	autonomie	2 3001100 & 2 materia a matyser	DISTRICT (9h-17h)	autonomie	mensuelle
			1	1			
CFI U6-U9	travailen	Mardi 28/10/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	Samedi 06/12/2025	travailen	Facultatif - 1 session
01100-03	autonomie	LA CHAPELLE ST AUBIN	autonomie	1 Scance & 1 materia a matyser	LA CHAPELLE ST AUBIN	autonomie	mensuelle
CFI U6-U9	travailen	Jeudi 30/10/2025	travail en	1 séance & 1 match à analyser	Mercredi 03/12/2025	travail en	Facultatif - 1 session
31100-03	autonomie	ECOMMOY	autonomie	2 Jeanet & 2 mater a anatyser	ECOMMOY	autonomie	mensuelle
CFI U6-U9 (Spécial SC D72)	travailen	Mardi 21/10/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	Lundi 22/12/2025	travailen	Facultatif - 1 session
51 1 55-55 (Special 50 D/2)	autonomie	LE MANS Cheminot - (9h-17h)	autonomie	I sealice & I match a anatyser	LE MANS Cheminot - (9h-17h)	autonomie	mensuelle
			1				
CE1110-1113	travailen	Vendredi 24/10/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	à déterminer	travailen	Facultatif - 1 session
CFI U10-U13	autonomie	ROUESSE VASSE (9h-17h)	autonomie	1 Seance & 1 match a anatyser	a determiner	autonomie	mensuelle
CFI U10-U13	travailen	Mercredi 22/10/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	à déterminer	travailen	Facultatif - 1 session
011010-010	autonomie	LA FERTE BERNARD (9h-17h)	autonomie	1 Scance & 1 materia a matyser	a determiner	autonomie	mensuelle
FI U10-U13 (Spécial SC D72)	travailen	Mardi 28/10/2025	travailen	1 séance & 1 match à analyser	Mardi 23/12/2025	travailen	Facultatif - 1 session
. 1010-010 (opecial 30 D/2)	autonomie	LE MANS - Cheminots (9h-17h)	autonomie	2 Jeanet & 2 mater a anatyser	LE MANS - Cheminots (9h-17h)	autonomie	mensuelle
CFI U14-U19	travailen	Mardi 28/10/2025	travail en	1 séance & 1 match à analyser	Lundi 22/12/2025	travailen	Facultatif - 1 session
011014-013	autonomie	LE MANS (9h-17h)	autonomie	2 Scance & 1 materia a anatyser	LE MANS (9h-17h)	autonomie	mensuelle
CFI GARDIENS DE BUT	travail en	Mercredi 29/10/2025	travail en	1 séance & 1 match à analyser	Samedi 20/12/2025	travail en	Facultatif - 1 session
"initiation"	autonomie	LE MANS PRUILLE (8h30-17h)	autonomie	1 Scance & 1 materia anatyser	LE MANS PRUILLE (8h30-17h)	autonomie	mensuelle



DATES A RETENIR

DISTRICT



Réunion Rentrée des Arbitres

Samedi 6 septembre 2025 – Coulaines

Réunion Référent Féminin

Samedi 6 septembre 2025 – District

Assemblée Générale du District

Vendredi 26 septembre 2025 – 19h

Saint Mars la Brière



VOS QUESTIONS